

P REMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES

EMPLOIS AIDÉS ET PERFORMANCES DES ENTREPRISES

Les entreprises utilisatrices des mesures d'aide à l'emploi sont, pour la plupart d'entre elles, de très petites entreprises. Le choix du dispositif utilisé dépend étroitement du secteur d'activité.

Est-il possible d'isoler d'autres critères, plus directement liés à l'activité économique, qui distingueraient ces entreprises ? La comparaison des performances économiques et financières montre que la situation des entreprises utilisatrices de contrats aidés est plus fragile que celle des non-utilisatrices : elles sont, en moyenne, moins rentables et plus endettées.

Ces difficultés sont d'autant plus marquées que le recours aux dispositifs est important : la situation est plus précaire chez les utilisatrices régulières des aides à l'emploi que chez celles ne les utilisant qu'occasionnellement.

Les employeurs recourant à l'abattement pour l'emploi à temps partiel sont ceux qui enregistrent les meilleures performances économiques. À l'opposé, les utilisateurs du CIE connaissent une situation beaucoup plus incertaine.



Aux dires des chefs d'entreprise, interrogés en 1996 et 1998, plus de la moitié des embauches en contrat aidé auraient eu lieu en l'absence d'aide accompagnant les dispositifs, cette proportion pouvant même atteindre 80 % dans le cas du contrat initiative emploi (CIE) (1). Si les avantages financiers liés aux dispositifs ont pu inciter une partie des employeurs à recruter plus tôt ou à modifier le profil du candidat qu'ils recherchaient, 15 à 20 % des entreprises auraient embauché le même salarié au même moment en l'absence de tout dispositif. Toutefois, ces dé-

(1) - Belleville A. « L'utilisation des aides à l'emploi par les entreprises : permanence ou logique conjoncturelle ? », Premières Synthèses, n° 25.1, juin 2001.

(2) - Une enquête avait d'ailleurs montré qu'interrogés à un ou deux ans d'intervalle sur leur motivation d'embauche, les mêmes chefs d'entreprise fournissaient pour la même embauche en contrat aidé des réponses très divergentes (cf. Lion J. « Exonération pour l'embauche du premier salarié », Document de travail DARES, juin 1992).

clarations reposent sans doute sur une appréciation plus ou moins objective de la situation. Par exemple, il est probable que, dans un contexte économique globalement favorable, les employeurs soient plus enclins à déclarer qu'ils auraient pu se passer des aides financières. De même, il n'est pas certain qu'au sein d'un même établissement, le chef d'entreprise, le directeur des ressources humaines ou encore le directeur financier fournissent des réponses concordantes à ces questions. Chacun réagit selon ses propres critères d'appréciation ; or ceux-ci ne sont pas précisés et varient sans doute d'un individu à l'autre (2).

Cette étude vise à compléter les informations issues des enquêtes : elle renseigne sur le profil et la situation économique et financière des entreprises utilisant les mesures d'aide à l'emploi à partir d'indicateurs extraits de leurs comptes sociaux. De fait, les entreprises utilisant des contrats aidés semblent

moins performantes que celles qui n'y ont pas recours.

Le recours aux mesures d'aides à l'emploi dépend étroitement de la taille de l'entreprise

En 1999, 60 % des entreprises de notre échantillon emploient au moins un salarié en contrat aidé au titre d'un des quatre dispositifs retenus pour cette étude (encadré 1), ces contrats représentant en moyenne 12 % de leur effectif.

Pour une entreprise donnée, la probabilité d'avoir recours à ces mesures dépend étroitement de sa taille. La proportion d'entreprises employant au moins un salarié en contrat aidé passe en effet de 48 % pour les entreprises de 1 à 5 salariés, à 95 % pour celles de 200 salariés et plus. Le nombre de salariés n'explique pas tout : le niveau d'information du chef d'entreprise est également très important pour

Tableau 1
Recours aux mesures d'aide à l'emploi selon la taille et le secteur d'activité des entreprises

	Les entreprises				Les entreprises utilisatrices					
	Répartition des entreprises (en %)	Répartition des salariés (en %)	Taille moyenne des entreprises (en nombre de salariés)	Proportion des entreprises utilisatrices (en %)	Répartition des entreprises (en %)	Répartition des salariés (en %)	Répartition des contrats (en %)	Taille moyenne des entreprises (en nombre de salariés)	Nombre moyen de contrats par entreprise	Proportion moyenne de salariés en contrat aidé dans les effectifs (en %)
Selon la taille										
1 à 5 salariés	63,2	11,6	2,9	50,8	53,2	7,6	28,8	3,1	1,5	48,4
6 à 9 salariés	15,3	7,2	7,3	70,3	17,9	6,0	13,9	7,4	2,1	28,4
10 à 19 salariés	10,6	9,2	13,6	76,5	13,5	8,3	13,2	13,6	2,6	19,1
20 à 49 salariés	7,2	14,4	31,2	81,9	9,9	14,0	17,5	31,4	4,8	15,3
50 à 199 salariés	2,8	16,8	92,5	87,5	4,1	17,4	10,6	93,1	6,9	7,4
200 salariés ou plus	0,8	40,7	784,5	95,3	1,3	46,7	16,0	802,7	33,5	4,2
Selon le secteur d'activité										
Industrie	17,1	34,7	31,6	65,2	18,6	36,3	19,1	43,3	2,8	6,5
BTP	13,3	9,7	11,4	61,7	13,6	9,4	8,1	15,2	1,7	11,2
Transports	4,4	6,0	21,1	51,4	3,8	5,8	3,4	33,8	2,4	7,1
Commerce	34,0	23,3	10,7	59,6	33,7	22,5	28,2	14,8	2,3	15,5
Services aux entreprises	16,2	18,8	18,1	52,3	14,1	18,7	13,8	29,3	2,6	8,9
Services aux particuliers	14,9	7,6	8,0	65,4	16,2	7,3	26,6	9,9	4,4	44,4
Ensemble	100,0	100,0	15,6	60,2	100,0	100,0	100,0	22,1	2,7	12,2

Lecture : 63,2 % des entreprises commerciales comptent moins de 5 salariés. Les très petites entreprises regroupent 11,6 % de l'ensemble des salariés et emploient en moyenne 2,9 personnes. 50,8 % d'entre elles comptent au moins un salarié en contrat aidé dans les effectifs. Parmi l'ensemble des entreprises bénéficiaires des mesures d'aide à l'emploi, 53,2 % emploient moins de 5 salariés. Les très petites entreprises regroupent 7,6 % des salariés de l'ensemble des entreprises bénéficiaires et 28,8 % des salariés en contrat aidé. En moyenne, elles emploient 3,1 personnes dont 1,5 en contrat aidé. Au total, 48,4 % de leurs effectifs ont été embauchés en contrat aidé.

Champ : entreprises commerciales, 1999.

Source : MES-DARES.

